

- ressources matérielles et monétaires allouées aux autorités compétentes afin de mettre en application la loi;
- Présence ou non de mécanismes de sanctions pour les producteurs ou commerçants qui ne marquent pas leurs armes;
- Présence ou non de mécanismes de sanctions pour les producteurs, commerçants ou individus qui n'entreposent pas prudemment leurs armes;
- vérification des casiers judiciaires, enquête de la communauté et vérification des références, les périodes d'attente, les programmes de formation obligatoire;
- % de transactions d'armes qui passent devant le parlement, Congrès, Douma, etc.
- % d'armes marquées ou enregistrées au pays;
- % d'armes illégales saisies;
- % d'armes perdues ou volées saisies;
- connaissances concernant armes par tests écrits;
- inspections périodiques;
- âge minimal et maximal pour possession;
- vérification du passé de l'utilisateur avant enregistrement;
- limite du n. d'armes par personne;
- sur les restrictions par catégorie (% de crime ou l'utilisation d'une arme par un criminel qui avait déjà dossier, malades mentaux);
- la loi (niveau de complexité, accessibilité, vides juridiques, etc.);
- sanction pénale relative à la loi (sévérité des sanctions.)

B. SANTÉ PUBLIQUE

Indicateurs d'accessibilité:

- nombre d'armes en circulation au pays et par capita;
- prix;
- méthodes de rachat d'armes (argent peut servir à racheter d'autres armes, nourritures, etc.);
- % d'armes ramassés par rapport au total;
- prix des armes;
- taux de mortalité par armes au pays;
- nombre d'armes par foyer et % de foyers armés;
- augmentation des ventes de verrous pour armes;